



Lois et procedure de location

Par **yssah**, le **28/12/2008** à **20:57**

bonjour,j'ai louer dans le priver un appartement meublé.un inscendie la ravager.Le loueur ma fait un bail de 6 mois,dans le non respect de la loie.

1)Les assurance on refuser de massurer prétextant que mon bail étai illégale.Sont-elle dans leur drois.

2)J'ai entrepris une action de justice civil.L'expert d'assurance du loueur avis -il le droit de faire vider les lieux et de les faire nétoyer sans prévenir toute les partie concerner.
merci par avance pour votre reponse.